

563 promouvables
95 promotions.
0 promouvable retraitable.

	Promouvables	H	F	Promu-es	%	H	F
PE au 9e échelon	245	46	199	1	0,01 %	0	0
PE au 10e échelon	265	50	160	47	49,5 %	9	38
PE au 11e échelon	53	13	4	47	49,5 %	10	37
TOTAL	563	109	365	95	16,87 %	19	75

À ce rythme là, il faudra plusieurs années pour parvenir à ce que la carrière des professeurs d'école puisse se dérouler sur au moins deux grades : classe normale et hors classe.

Les « avis » :

Les avis des IEN ne nous ont pas été communiqués.

	Avis IEN – Promouvables			Avis IA – Promouvables				Appréciations des promu-es		
	A c.	S	TS	A c.	S	TS	Exc	S	TS	Exc
PE au 9e échelon				8	82	85	69	0	0	0
PE au 10e échelon				10	117	105	33	2	30	15
PE au 11e échelon				5	28	20	0	27	20	0
TOTAL				23	227	210	102	29	50	15

A c. : A consolider ; S : Satisfaisant ; TS : Très satisfaisant ; Exc : Excellent

Les barèmes :

Toutes les collègues promu-es ont un barème compris entre 140 et 170.

64 femmes et 31 hommes sont potentiellement promus. (29 collègues ayant un avis « Satisfaisant » sont promus.)

Mais 12 collègues hommes ne sont pas promus en raison de l'équilibre femmes/hommes qu'il faut respecter : 80,00 % soit 76 femmes et 20,00 % soit 19 hommes.

En outre, deux collègues ayant plus de 70 % de décharge syndicale sont promus sur ce critère, notamment (leur ancienneté dans le corps doit être supérieure à l'ancienneté moyenne dans le corps des promus de l'an passé). Cette disposition a été prise (PPCR) pour améliorer - accélérer - la carrière des représentants syndicaux qui est bien souvent ralentie - freinée par rapport aux autres collègues.

Barèmes	Promouvables	Promu-es
210	0	
200	0	
190	0	0
180	0	0
170	24	24
160	13	13
150	61	47
140	37	11

En CAPD, nous avons demandé à ce que les avis « à consolider » soient modifiés au minimum en « satisfaisant ». Nous avons obtenu que pour les ex-aequo, ce soit l'AGS qui départage. Nous parlons de l'AGS « totale », pas seulement celle du corps des PE.

Du côté de l'avis des IEN, bon nombre de collègues pour ceux qui ont pu en prendre connaissance, sont surpris par ce qui a été indiqué.

Les trois appréciations IEN possibles des avis émis, « très satisfaisant », « satisfaisant » et « à consolider », sont lourdes de sens car elles renvoient à la reconnaissance de l'institution sur l'exercice du métier.

Cette diversité d'avis (basés sur des rapports d'inspection plus ou moins anciens comme sur une connaissance plus ou moins réelle des enseignants) engendre de profonds sentiments d'injustice pour de nombreux collègues. De surcroît ces avis ont un caractère pérenne (ce qui est aberrant !) et figent l'appréciation portée sur les enseignants.

Nous engageons les collègues qui contestent leur avis à faire un courrier à leur IEN et à nous en transmettre une copie.